

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2010 B 06861

Numéro SIREN : 523 830 032

Nom ou dénomination : A&V CONSEILS

Ce dépôt a été enregistré le 03/11/2021 sous le numéro de dépôt 60024

Bilan Simplifié

A & V Conseils

Période du 01/07/19 au 30/06/20

60024

ACTIF	Montant brut	Dépréciation	Montant net	Exercice précédent
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	2 324	1 904	420	884
Immobilisations financières	69 831		69 831	
ACTIF IMMOBILISÉ	72 155	1 904	70 251	884

Stocks de mat. premières et approv.				
Stocks de marchandises				
Avances et acompt. versés sur comm.				
Créances clients et comptes rattachés	108		108	108
Autres créances	187		187	11 538
Valeurs mobilières de placement	300		300	300
Disponibilité	3 098		3 098	6 092
Charges constatées d'avance				
ACTIF CIRCULANT	3 693		3 693	18 039

TOTAL GÉNÉRAL	75 848	1 904	73 943	18 923
----------------------	---------------	--------------	---------------	---------------

PASSIF	Montant net	Exercice précédent
Capital social ou individuel	3 000	3 000
Écarts de réévaluation		
Réserve légale	300	300
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	15 623	16 482
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	(2 846)	(860)
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	16 077	18 923

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
---	--	--

Emprunts et dettes assimilées		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Fournisseurs et comptes rattachés	0	0
Autres dettes	57 866	0
Produits constatés d'avance		
DETTES	57 866	0

TOTAL GÉNÉRAL	73 943	18 923
----------------------	---------------	---------------

Compte de Résultat Simplifié

A & V Conseils

Période du 01/07/19 au 30/06/20

RÉSULTAT COMPTABLE	Export	Montant	Exercice précédent
Ventes de marchandises			
Production vendue de biens			
Production vendue de services		1 110	1 415
Production stockée			
Production immobilisée			
Subventions d'exploitation reçues			
Autres produits			
PRODUIT D'EXPLOITATION		1 110	1 415
Achat de marchandises [y compris droits de douane]			
Variation de stock de marchandises			
Achats de matières premières et approvisionnements			
Variation de stock [matières premières et approvisionnements]			
Autres charges externes		3 880	1 600
Impôts, taxes et versements assimilés		168	151
Rémunérations du personnel			
Charges sociales			
Dotations aux amortissements		465	465
Dotations aux provisions			
Autres charges			
CHARGES D'EXPLOITATION		4 513	2 215
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		(3 403)	(800)
Produits financiers		558	47
Produits exceptionnels			
Charges financières			
Charges exceptionnelles			106
Impôts sur les bénéfices			
BÉNÉFICE OU PERTE		(2 846)	(860)
RÉSULTAT FISCAL		Réintégrations	Déductions
Rémunérations et avantages personnels non déductibles			
Amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles			
Provisions non déductibles			
Impôts et taxes non déductibles			
Réintégrations diverses			
Abattement sur le bénéfice			
Déductions diverses			
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS			(2 846)
Déficit de l'exercice reporté en arrière			
Déficit antérieurs reportables			
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS			(2 846)

SAS A&V CONSEILS
Capital social : 3.000 Euros
17 Avenue de Mirebeau
92340 BOURG LA REINE

ANNEXE COMPTABLE

DE L'EXERCICE CLOS LE 30/06/2020

I – MODES ET METHODES D'EVALUATION

1) Hypothèses de base

Les principes généraux de prudence, de régularité, de sincérité et d'image fidèle ont été respectés à partir des hypothèses suivantes :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices.

2) Règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels

Les règles générales appliquées résultent des dispositions du plan comptable général 1999.

3) Méthode des coûts historiques

La méthode de base retenue pour l'entrée et l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité générale a été la méthode des coûts historiques qui se caractérise par l'emploi de coûts nominaux exprimés en euros courants.

II – CHANGEMENTS DE METHODES

Aucun changement de méthodes n'est intervenu.

III – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

1) Frais d'établissement

Aucun frais d'établissement n'a été comptabilisé au cours de l'exercice écoulé.

2) Frais de recherche & de développement

Aucun frais de recherche et de développement n'a été comptabilisé au cours de l'exercice écoulé ; de même aucune inscription ne figure au bilan.

3) Fonds de commerce

Aucun élément de cette nature n'a été comptabilisé au cours de l'exercice.

IV – FILIALES ET PARTICIPATIONS

Ce paragraphe est sans objet

V – MOUVEMENT DE L'ACTIF IMMOBILISE

Nous vous joignons en annexe le feuillet N°2033C qui récapitule les mouvements de l'exercice.

VI – AVANCES ET CREDITS AUX DIRIGEANTS

Aucune avance et aucun crédit n'ont été consentis au gérant au cours de l'exercice écoulé.

VII – METHODES DE CALCUL DES AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS

1) Amortissements

Les agencements sont amortis sur une durée de 5 ans en mode linéaire.

2) Provisions

Aucun mouvement sur l'exercice.

VIII – CHARGES CONSTATEES D’AVANCE ET PRODUITS A RECEVOIR

1) Charges constatées d’avance

Aucune charge constatée d’avance n’est présente à la clôture.

2) Produits à recevoir

Ce paragraphe est sans objet.

IX – CAPITAL SOCIAL

Le capital social s’élève à 3.000 euros. Il se répartit en 3.000 actions de 1 euro de nominal, souscrites et libérées en totalité lors de la constitution.

X – PRODUITS CONSTATES D’AVANCE ET CHARGES A PAYER

1) Produits constatés d’avance

Ce paragraphe est sans objet.

2) Charges à payer

Ce paragraphe est sans objet.

XI – ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES

Toutes les créances et dettes sont à échéance de moins d’un an.

A&V CONSEILS

S.A.S. au capital de 3.000 €uros

Siège social : 17, avenue Mirebeau 92340 Bourg La Reine

523 830 032 RCS NANTERRE

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE

DU 2 OCTOBRE 2020

L'an deux mille vingt, le deux octobre à 10 heures, l'associé unique de la société A&V CONSEILS, société par actions simplifiée au capital de 3.000 euros, dont le siège social est à Bourg La Reine (92340), a préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de Président, la SARL GF Conseil représentée par son gérant, Monsieur Patrick VERRECCHIA, a établi l'inventaire et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat, annexe) de l'exercice clos le 30 juin 2020.

Il a également établi le rapport de gestion sur l'exercice écoulé.

L'associé unique doit statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 Juin 2020 et quitus au Président,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Approbation des conventions relevant de l'article L 227-10 du Code de commerce
- Pouvoir en vue des formalités
- Questions diverses

Puis l'associé unique a pris les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION

L'associé unique, après lecture du rapport de gestion du Président, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 30 juin 2020, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

PV

DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide d'affecter la perte de l'exercice qui ressort à -2 845,69 euros comme suit :

Résultat net	-2 845,69 €
Report à nouveau	15 622,66 €
Bénéfice distribuable	12 776,97 €
Report à nouveau	12 776,97 €

Conformément aux dispositions légales, il est rappelé que la société n'a procédé à aucune distributions de dividende au cours des trois exercices précédents.

TROISIEME DECISION

L'associé unique déclare qu'au cours de l'exercice, aucune convention relevant de l'article L.227-10 du Code de commerce n'a été conclue.

QUATRIEME DECISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par l'associé unique.

Patrick VERRECCHIA

